

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3314

présenté par
M. Breton

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL

AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:

Au début, ajouter les mots :

« Dans un délai de cinq ans ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de repli

Il convient de recueillir, avant l'entrée en vigueur d'un tel article, l'avis du CCNE et de laisser le temps à la commission nationale du débat public, de donner la parole nos concitoyens dans toute la France afin qu'ils s'expriment sur ce sujet particulièrement important.